
New Millennium Iron Corp. annonce l'attribution d'une contribution financière par le gouvernement du Québec à Tata Steel Minerals Canada pour appuyer le projet DSO

CALGARY, Alberta, Canada (Marketwired – le 26 juillet 2016) – New Millennium Iron Corp. (« NML » ou la « société ») (TSX : NML) vient d'annoncer l'attribution d'une contribution financière de 175 millions de dollars par le gouvernement du Québec (« gouvernement ») à Tata Steel Minerals Canada (« TSMC »), dans laquelle NML a une participation minoritaire, pour appuyer la réalisation du projet minéral de fer à enfournement direct (« DSO » pour Direct Shipping Ore) de TSMC.

L'annonce fait suite à une entente de principe du mois de janvier entre les parties (voir [CP 16-02](#) en date du 21 janvier 2016) et a été faite dans le cadre d'une conférence de presse tenue aujourd'hui à Sept-Îles, Québec, assistée par la vice-première ministre, Mme Lise Thériault, et le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, M. Pierre Arcand, qui est aussi responsable du Plan Nord et de la région de la Côte-Nord. Des membres des équipes de la haute direction de TSMC et NML y ont également assisté.

L'intervention financière comprend un prêt de 50 millions de dollars attribué par Investissement Québec, qui agit à titre de mandataire du gouvernement, ainsi qu'une prise de participation de 125 millions de dollars, effectuée par l'entremise du fonds Capital Mines Hydrocarbures. Aucune détermination n'a été faite quant à l'effet sur la participation de la société dans TSMC à la suite de l'investissement du gouvernement.

Robert Patzelt, président et chef de la direction de NML, a dit : « Cette attribution très significative solidifie l'avenir du projet DSO et, lorsque s'y ajoute l'investissement du gouvernement dans les actifs ferroviaires et portuaires dans la région de Sept-Îles à Pointe-Noire, souligne le soutien du gouvernement à notre industrie et nos collectivités pendant cette période difficile pour le minéral de fer. »

À propos de New Millennium Iron Corp.

La société est une société canadienne de développement de minéral de fer avec de vastes propriétés dans la principale région de minéral de fer du Canada, la fosse du Labrador, chevauchant la province de Terre-Neuve-et-Labrador et la province de Québec, dans la région de Menihek près de Schefferville, Québec. La région des activités de la société est reliée à un réseau ferroviaire de transport lourd bien établi jusqu'au port de Sept-Îles, Québec.

En outre, avoir une équipe de direction chevronnée, la société est en partenariat stratégique avec Tata Steel, un sidérurgiste mondial et un chef de file de l'industrie. Tata Steel possède environ 26,2% de la société et constitue son plus grand actionnaire.

En collaboration avec Tata Steel Minerals Canada Ltd., qui est détenue à 94% par Tata Steel et à 6% par la société, les deux sociétés ont développé un projet de minéral à enfournement direct (« DSO » pour Direct Shipping Ore) qui produit et expédie des fines pour agglomération.

Au-delà du projet DSO, la société offre un autre potentiel de développement grâce à sept propriétés riches en taconite de longue durée capables de produire des boulettes de haute qualité et du minéral à bouleter afin de répondre aux besoins des sidérurgistes avec des installations de fabrication de fer soit à haut-fourneau ou à réduction directe. Deux de ces gisements – LabMag et KéMag – ont fait l'objet des études de faisabilité de développement à grande échelle effectuées par la société et Tata Steel et publiées en mars 2014.

Ayant ces résultats des études de faisabilité comme fondement et toutes les sept propriétés riches en taconite maintenant explorées conformes au Règlement 43-101, la société peut optimiser sa stratégie de développement de taconite et se concentre actuellement à un plus petit projet nommé NuTac facilitant l'entrée sur le marché (voir [CP 16-20](#) en date du 21 juillet 2016).

Pour plus d'information, veuillez consulter www.NMLIron.com, www.tatasteel.com et www.tatasteelcanada.com.

Énoncés prévisionnels

Ce communiqué de presse contient des énoncés et des renseignements sur nos prévisions (nommés collectivement « énoncés prévisionnels ») aux termes de la législation canadienne sur les valeurs mobilières. Tous les énoncés qui ne concernent pas des faits historiques ou actuels sont considérés comme prévisionnels. En règle générale, on reconnaît l'information prévisionnelle à l'emploi du conditionnel, du subjonctif, du futur ou de termes comme « pouvoir », « devoir », « tabler sur », « s'attendre à », « croire », « prévu », « poursuivre », « continuer », « stratégie », « potentiel », « projets », « croissance », « profiter de », « estimer », « bien placé », et d'autres mots similaires qui laissent supposer des résultats futurs. En particulier, le présent communiqué de presse peut contenir des énoncés prévisionnels relatifs aux possibilités à venir, aux stratégies d'affaires, à l'exploration minière, aux plans de développement et de production ainsi qu'aux avantages concurrentiels.

Les énoncés prévisionnels relatifs à NML s'appuient sur certaines attentes et hypothèses clés de la société en ce qui a trait au rendement financier anticipé, aux perspectives commerciales, aux stratégies, à l'évolution en matière de réglementation, aux taux de change, à la législation fiscale, au caractère suffisant des dépenses en capital inscrites au budget dans le cadre des activités planifiées, à la disponibilité et au coût de la main-d'œuvre et des services ainsi qu'à la capacité à financer nos activités dans des conditions acceptables, aux résultats réels des projets d'exploration et de mise en valeur équivalant ou supérieurs aux estimations des rapports techniques ou des activités précédentes et aux futurs frais et dépenses reposant sur les frais et dépenses historiques corrigés en fonction de l'inflation, tous pouvant évoluer selon la conjoncture et les retards possibles. Même si la direction de NML juge ces hypothèses raisonnables au regard des renseignements dont elle dispose, elles peuvent se révéler erronées.

Du fait de leur nature même, les énoncés prévisionnels comportent des risques et des incertitudes qui leur sont inhérents (à la fois précis et généraux) et sont susceptibles de ne pas se concrétiser. Il convient de ne pas accorder une confiance excessive aux énoncés prévisionnels, plusieurs facteurs importants pouvant entraîner un écart considérable entre les résultats réels et les croyances, les plans, les objectifs, les attentes et les anticipations, les estimations et les intentions exprimées dans les énoncés prévisionnels, notamment l'incapacité de NML à continuer de respecter les exigences réglementaires, les facteurs généraux liés à la conjoncture et au marché, y compris la concurrence commerciale, les changements apportés aux règlements gouvernementaux ou aux lois fiscales; les incertitudes politiques et sociales d'ordre général; la fluctuation des prix du minerai de fer et de l'acier; les incertitudes quant à l'interprétation des résultats de forages et d'autres essais; les taux de récupération; les résultats réels des activités d'exploration, de mise en valeur et d'exploitation; les modifications des paramètres des projets à mesure de l'affinement des plans; les accidents et autres risques inhérents au secteur minier; le manque d'assurance; les retards ou l'absence d'approbation du conseil d'administration ou des organismes de réglementation; les changements apportés à la législation, y compris aux lois environnementales, touchant NML; l'échelonnement et la disponibilité du financement externe dans des conditions acceptables; les conclusions ou les estimations des études de faisabilité, de pré-faisabilité ou d'autres évaluations économiques; le manque de main-d'œuvre qualifiée et compétente ou la perte d'employés clés; de même que certains points détaillés au cours de l'année dans les états financiers intérimaires et annuels de la société, dans le rapport de gestion discutant et analysant ces états financiers, et dans la notice annuelle, tous ces documents étant déposés et disponibles pour examen sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com. Nous rappelons au lecteur que la liste qui précède n'est pas exhaustive.

L'ensemble des énoncés prévisionnels contenus dans ce communiqué de presse doivent être expressément considérés à la lumière de la présente mise en garde. Les énoncés prévisionnels contenus dans ce communiqué sont faits en date de celui-ci et la société ne mettra pas nécessairement à jour ces renseignements, pour refléter de nouvelles informations ou événements ultérieurs, à moins que la législation relative aux valeurs mobilières ne l'exige.

Contacts :

Robert Patzelt, c.r.

Président et chef de la direction

Tél : (514) 935-3204, poste 370

Ernest Dempsey

Vice-président, marketing et affaires générales

Tél : (514) 935-3204, poste 349